



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires y compris de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de septembre 2015, le BCNUDH a documenté 503 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois d'août 2015 au cours duquel 409 violations avaient été documentées. Les provinces les plus touchées restent les provinces de l'est de la RDC, à savoir le Nord-Kivu (198 violations), la province Orientale (167 violations) et le Sud-Kivu (26 violations).

Durant le mois de septembre 2015, les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autorités administratives) ont été responsables de 261 violations ayant fait 326 victimes. A titre d'exemple, au cours du mois sous analyse, les agents de l'Etat ont été responsables de 18 cas d'exécutions extra-judiciaires.

Parmi les agents de l'Etat, au mois de septembre 2015, ce sont les agents de la police nationale congolaise (PNC) qui seraient responsables du nombre le plus élevé de violations des droits de l'homme, à savoir, 130 violations ayant fait 203 victimes. Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient quant à eux responsables de 95 violations des droits de l'homme ayant fait 92 victimes.

En septembre 2015, les combattants des groupes armés ont été responsables de 242 violations ayant fait au moins 482 victimes. Parmi les groupes armés, les combattants de la *Lord Resistance Army* (LRA) ont été les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH (58 violations et 145 victimes), suivis de près par les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) responsable de 57 violations ayant fait 86 victimes.

Au cours du mois de septembre 2015, le BCNUDH a documenté 21 violations des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral à venir sur l'ensemble du territoire congolais. Il s'agit notamment des provinces de Kinshasa (sept cas), Orientale (sept cas), Sud Kivu (trois cas), Kasaï oriental (trois cas) et Katanga (un cas), ce qui constitue une légère baisse par rapport au mois précédent (24 cas). Les types de violations les plus rapportés sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (sept cas) et à la liberté de réunion pacifique (cinq cas).

Ceci porte à 143 le total de violations des droits de l'homme en lien avec le processus électoral documentées depuis le 1^{er} janvier 2015.

Concernant les cas documentés au cours du mois de septembre 2015, les victimes seraient principalement des membres de partis politiques (18 victimes). A l'instar du mois précédent, le BCNUDH reste vivement préoccupé quant aux restrictions à la liberté d'expression dans le pays et la sécurité de ceux qui expriment des opinions divergentes sur les actions du gouvernement ou la volonté prêtée au Président Kabila de réviser la Constitution. Le BCNUDH regrette également la différence de standards appliqués à la liberté de réunion par les autorités locales et les forces de sécurité en fonction de l'appartenance politique de ceux qui organisent les manifestations.

Sur un autre registre, le BCNUDH regrette les trois condamnations d'opposants politiques et de membres de la société civile prononcées au cours du mois de septembre 2015. Le 15 septembre 2015, à Kinshasa, l'ancien député Vano Kiboko a été condamné à trois ans de servitude pénale pour incitation à la haine tribale et propagation de faux bruits. A Goma, province du Nord-Kivu, quatre membres du mouvement Lutte pour le changement (Lucha) ont été condamnés le 18 septembre 2015 à six mois de servitude pénale, avec un sursis de 12 mois, pour incitation à la désobéissance civile. Le président fédéral du parti d'opposition Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération de Kisangani (RCD/K-ML), Ernest Kyaviro, a été condamné le 18 septembre 2015 pour incitation à la désobéissance civile à trois ans de prison, peine maximum ayant été requise par le procureur.

Durant le mois de septembre 2015, le BCNUDH a documenté 57 victimes adultes de violences sexuelles principalement dans les provinces Orientale (35 victimes) et du Nord-Kivu (16 victimes). Les principaux responsables de ces violations pour le mois de septembre 2015 seraient les combattants des groupes armés (50 victimes), principalement les combattants des factions Mai-Mai (27 victimes) et des FDLR (10 victimes). La section de protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté 17 filles victimes de viols dans les provinces affectées par le conflit.

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois de septembre 2015, au moins 44 militaires des FARDC et six agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme à travers l'ensemble du pays.